communiqué

Communauté du Pays d'Aix | **Tri sélectif**

Le 100 % tri, des actions pour une ambition

La collecte et le traitement des déchets sont l'une des principales activités conduites par la Communauté du Pays d'Aix. De la collecte jusqu'au recyclage en passant par les opérations de tri, la CPA multiplie les expériences et les actions pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. Rencontre avec Jean-Marc Perrin, Adjoint Spécial d'Aix-la Duranne, Conseiller communautaire du Pays d'Aix, délégué à la collecte et au tri des déchets qui partage avec Michel Boulan et Jacques Garçon cette vaste compétence.

Quelle est la philosophie de la Communauté du Pays d'Aix en matière de "tri sélectif" ?

Jean-Marc Perrin : Notre philosophie est d'essayer de se conformer aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement. Notre volonté est de n'être jamais en retard par rapport à ces objectifs quantitatifs et qualitatifs.
Les objectifs du Grenelle sont de réduire la quantité de déchets à la source, puis de mettre en place les structures nécessaires à leur valorisation.

Pourquoi avoir établi un "Règlement de Collecte" ?

Jean-Marc Perrin : Dès 2009, quand j'ai eu la charge de cette délégation au sein de la Communauté du Pays d'Aix, en accord avec la présidente de la CPA, j'ai souhaité formaliser dans un document les principes, les objectifs et les actions pour améliorer la collecte et le traitement des ordures ménagères.
Pendant deux ans avec mes collègues de cette délégation nous avons rencontré les 34 communes pour prendre en compte les besoins et les spécificités de chacun.
Ce document est "le Règlement de Collecte" qui fixe les droits et les devoirs des citoyens. C'est un document à la fois informatif, pédagogique et fonctionnel et c'est une base applicable dans toutes les communes de la CPA. C'est le document de référence sur les actions que nous engageons.

Quel type d'actions avez-vous engagé ?

Jean-Marc Perrin : Les exemples sont nombreux. Pour favoriser le tri nous avons déployé 18 déchèteries sur le territoire des 34 communes membres de la Communauté du Pays d'Aix. Le principe est que chaque habitant de notre territoire se trouve à 10 minutes maximum d'une déchèterie pour venir y poser les gros cartons, les gravats, les ferrailles, les batteries, les huiles minérales, le bois, les végétaux…
Ces déchets sont acceptés sur les déchèteries pour y être séparés et envoyés dans les différentes filières de recyclage. Ce maillage d'équipements nous permet d'obtenir des résultats très satisfaisants qui vont au-delà des prévisions fixées par le Grenelle de l'Environnement.

Une expérience a été lancée pour la collecte des cartons des commerçants. Qu'en est-il ?

Jean-Marc Perrin : L'exemple de la collecte des cartons auprès des commerçants est significatif. Sur une année, au centre-ville d'Aix et sur les communes de Pertuis, Châteauneuf-le-Rouge et Trets, ce sont plus de 500 tonnes de cartons qui ont été récupérées, déjà pliées.
Cette collecte spécifique à des heures bien précises évite, de plus, d'avoir des cartons mis sur la chaussée à n'importe quel moment de la journée. Cette action a été lancée sur la base du volontariat. A Aix, ce sont près de 1000 commerçants qui adhèrent et nous avons opté pour un véhicule électrique pour la collecte de ces cartons. C'est une réussite et nous comptons l'élargir.

Le développement des conteneurs enterrés est également une nouveauté ?

Jean-Marc Perrin : En effet, nous développons sur notre territoire la mise en place de conteneurs enterrés qui se substituent aux points de dépôts habituels. Cela correspond à un double critère. Augmenter le volume de stockage des dépôts et améliorer l'esthétique des rues. Cette solution est plus propre, plus esthétique et aussi plus économique puisque la capacité de stockage dans des conditions plus favorables est multipliée par 7, ce qui permet de réduire la fréquence des ramassages.
Nous installons ces conteneurs enterrés ou semi enterrés au rythme de 70 à 80 emplacements par an.

Quels sont les partenaires de la CPA ?

Jean-Marc Perrin : Nous avons tissé des liens étroits avec Eco Emballages et l'Ademe qui nous accompagnent et nous conseillent. D'ailleurs nous avons été retenus comme site pilote dans les Bouches-du-Rhône pour expérimenter le bi-flux. Sur les communes de Trets, Mimet, Rousset et Châteauneuf-le-Rouge, les conteneurs bleus et jaunes qui accueillent papier, journaux d'un côté et métaux, plastiques…



de l'autre ne feront plus qu'un. Nous allons dans ce cas simplifier le geste du tri car, en aval, les systèmes de recyclage sont plus performants.

Les citoyens sont-ils sensibles au tri ?

Jean-Marc Perrin : La collecte des déchets ménagers est un service au quotidien. Il est primordial. C'est un service public auquel le public doit contribuer.
Depuis que nous avons lancé le tri sélectif, nos efforts de sensibilisation sont constants. Nous avons mis en place, par exemple, les "ambassadeurs du tri" qui vont expliquer les démarches à suivre, des opérations pédagogiques dans les écoles, dans les communes.
Nos efforts en matière de promotion du tri se révèlent efficaces. En 2011, nous allons atteindre près de 41% du contenu d'une poubelle en recyclage. Cet objectif est celui qui est fixé par le Grenelle de l'environnement à l'horizon 2012. Nous sommes sur la bonne voie, grâce, aussi, à l'attention et aux efforts que chaque citoyen accomplit. Nous affichons le "100% tri en Pays d'Aix" comme ambition.

L'intérêt environnemental est évident à trier et recycler. Mais y-a-t-il aussi un intérêt économique ?

Jean-Marc Perrin : Protéger notre environnement a aussi un intérêt économique. Outre l'apparition de filières industrielles du recyclage, créatrices d'emplois, le développement et la réussite du tri sélectif ont un intérêt financier pour le contribuable.
Le coût de la collecte et du traitement des déchets est supporté par les contribuables. A chaque fois que nous arrivons, individuellement et collectivement à réduire la quantité de déchets nous maîtrisons une dépense. Quand nous parvenons à augmenter la partie valorisable, nous assurons des recettes supplémentaires. Dans ce cas de figure, la défense environnementale rejoint un intérêt économique.
La Communauté du Pays d'Aix en est parfaitement consciente. Elle met en place les investissements, les structures, les innovations qui vont dans ce sens.

Le composteur dans votre jardin

Depuis 2008, la Communauté du Pays d'Aix développe le compostage domestique sur son territoire. Elle a ainsi lancé l'installation de composteurs chez les particuliers afin de compléter son système de gestion des déchets verts (apport volontaire en déchèterie).
Le compostage permet d'alléger la poubelle et d'améliorer la fertilité du jardin avec le compost obtenu, un produit comparable au terreau après transformation des déchets organiques.
Plus de 12 000 foyers ont déjà été équipés en composteurs dans les 34 communes du territoire.
Pour familiariser les habitants à la pratique du compostage, la Communauté du Pays d'Aix propose des animations gratuites tous les premiers samedis du mois, de 10h à 12h dans les jardins Croq'Jardin à la Roque d'Anthéron, Comm'un jardin de Mey à Meyrargues et au CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix à Puyricard.

Contact : N° Azur : 0810 00 31 10 (prix d'un appel local)





La CPA a mis à disposition des habitants de nombreux sacs utiles et pédagogiques.

Pourquoi trier ? Pour réduire l'empreinte écologique...

Vous ne soupçonnez peut-être pas ce qu'il y a derrière votre geste de tri ! Et pourtant ! Il y a des hommes et des femmes, de métiers et des compétences, des nouveaux emplois ; des innovations technologiques ; des améliorations continues des équipements de collecte pour mieux intégrer les dispositifs, et préserver nos paysages et notre cadre de vie.
Chaque geste de tri contribue ainsi à la bonne gestion du Pays d'Aix et préserve le cadre de vie.
Sur 247 563 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, plus de 97 000 tonnes par an prennent déjà le chemin des centres de recyclage.
Plus de la moitié des déchets qui se retrouvent aujourd'hui dans les poubelles traditionnelles (réservées aux déchets non recyclables), pourrait être trié.
Quand ils sont triés, on dit qu'ils sont "valorisés".
Ce ne sont plus alors des "ordures ménagères" mais des produits ou matériaux qui terminent leur première vie pour en commencer une autre plutôt que d'être enterrés. La Communauté du Pays d'Aix s'engage pour les transformer en nouveaux produits.
En ce domaine, elle obtient des résultats qui la situent parmi les territoires les plus responsables. Pour autant, rien n'est acquis.



Les déchets spéciaux bénéficient d'un traitement adapté (ici les cartouches d'encre)

Des efforts restent à faire. Seule, l'institution ne peut rien. C'est avec l'adhésion, la compréhension et l'implication des habitants que l'on peut aller de l'avant.

Une question sur le tri ou la collecte ?
N'hésitez pas à contacter votre Pôle de proximité :
N° Azur : 0810 00 31 10 (prix d'un appel local).



Les infos... par le net

Le site Internet de la Communauté du Pays d'Aix dispense toutes les informations utiles et pratiques pour expliquer le tri, de l'acte citoyen jusqu'aux filières de recyclage. Du geste jusqu'aux différents équipements (déchèteries...) tout est sur le site www.agglo-paysdaix.fr et www.trions.agglo-paysdaix.fr.
A noter que la CPA prépare la refonte de son site Internet dans les prochains mois pour le rendre plus attractif et informatif.

Le Pays d'Aix compte désormais 18 déchèteries

Une nouvelle déchèterie communautaire située aux Pennes-Mirabeau, sur la route d'accès à la carrière SAMIN et au centre d'enfouissement SITA (à 500 m du rond-point de la D113), a ouvert ses portes depuis le 15 février.
Equipée de 9 quais, la nouvelle déchèterie reçoit les déchets occasionnels non ramassés par la collecte traditionnelle des ordures ménagères : déchets verts, gravats, cartons, métaux, bois, déchets "toxiques", déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), amiante, ciment.
Comme pour les autres sites du Pays d'Aix, les habitants sont invités à limiter leurs dépôts à 1,5 m³ maximum par jour.
Ouverture du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h - dimanches et jours fériés, de 9h à 12h.
Renseignements sur la localisation des 18 déchèteries : N° Azur : 0810 00 31 10 (prix d'un appel local).

"Le Compost fait école"

Parmi les actions de promotion du tri la Communauté du Pays d'Aix propose pour les écoles un guide de l'enseignant et une mallette pédagogique ayant pour thème "le Compost fait école".



La performance de la collecte sélective



Le recyclage des déchets ménagers nécessite d'effectuer en amont une collecte sélective, en bacs de proximité ou en colonnes d'apport volontaire. Aussi, la Communauté a-t-elle engagé depuis 1999, un projet de développement de la collecte sélective au plus près des habitants. Son objectif qui était de desservir l'ensemble du territoire est atteint. Aujourd'hui, la performance est de 52 kg par habitant par an d'emballages ménagers (verre, carton, acier, aluminium et briques alimentaires) et de journaux - papiers collectés.

Un numéro unique :
N° Azur : 0810 00 31 10
(prix d'un appel local).